(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 284 533**
A1

(12) # DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **88450009.1**

(22) Date de dépôt: **25.03.88**

(51) Int. Cl.[4]: **A 63 D 3/00**
A 63 D 15/00

(30) Priorité: **27.03.87 FR 8704445**
28.01.88 FR 8801145

(43) Date de publication de la demande:
28.09.88 Bulletin 88/39

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **Société à Responsabilité Limitée dite**
SOCIETE DES JEUX D'AQUITAINE
6 rue Ludovic Trarieux
F-24000 Périgueux (FR)

(72) Inventeur: **Bonnet, Jean**
Boulevard Charles Roby
F-24350 Tocane Saint Apre (FR)

(74) Mandataire: **Thébault, Jean-Louis**
Cabinet Thébault S.A. 50 Cours de Verdun
F-33000 Bordeaux (FR)

(54) **Table spéciale pour la pratique d'un jeu de boules combinant certains aspects du billard et de la pétanque notamment.**

(57) - L'invention concerne une table spéciale pour la pratique d'un jeu de boules combinant certains aspects du billard et de la pétanque notamment, comprenant un plateau horizontal rectangulaire (2, 2'), monté sur pieds (3) et bordé, le long de ses deux côtés longitudinaux, de bandes latérales ou banquettes (8, 25), faisant saillie au dessus du plateau et munies d'un boudin ou similaire (9, 36) en matériau élastique et, sur au moins l'un de ses côtés latéraux, d'une gouttière (11, 23) de récupération des boules (38), sur ledit plateau étant délimitée une aire de jeu quadrangulaire s'étendant dans la demi-partie du plateau munie de ladite gouttière (11, 23), ladite table étant caractérisée en ce que ledit plateau est recouvert d'un matériau élastique (5, 7 ; 21, 22) absorbeur des chocs et du bruit tout en permettant le roulage des boules et situé à quelques dizaines de centimètres au-dessus du sol, de préférence entre 40 et 50 cm et en ce que la ou chaque gouttière (11, 23) est munie sur son côté extérieur d'une bande d'absorption des chocs et du bruit constituée par un rideau suspendu (28).

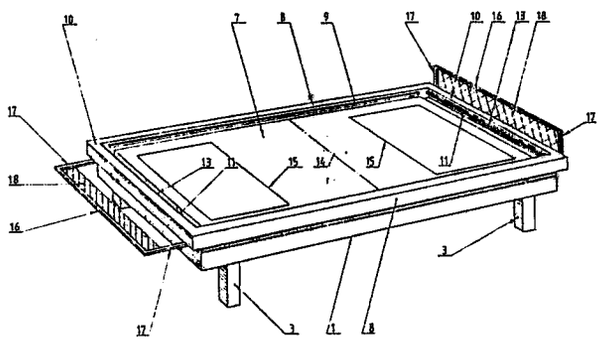

FIG.1.

EP 0 284 533 A1

Description

TABLE SPECIALE POUR LA PRATIQUE D'UN JEU DE BOULES COMBINANT CERTAINS ASPECTS DU BILLARD ET DE LA PETANQUE NOTAMMENT

La présente invention a trait à une table de conception spéciale en vue de la pratique d'un nouveau jeu de boules alliant certaines règles du billard et de la pétanque notamment.

Le but de l'invention est de permettre la pratique, sur une surface réduite, dans un local ou une pièce, à l'abri des intempéries et en tous temps, d'un jeu de boules s'apparentant, en premier lieu, à la pétanque, mais présentant des règles spécifiques même si certaines sont issues de jeux existants tels que la pétanque bien entendu, mais aussi le billard et le jeu de boules dit lyonnaise.

A cet effet, l'invention a pour objet une table spéciale pour la pratique d'un jeu de boules combinant certains aspects du billard et de la pétanque notamment, comprenant un plateau horizontal rectangulaire, monté sur pieds et bordé, le long de ses deux côtés longitudinaux, de bandes latérales ou banquettes, faisant saillie au dessus du plateau et munies d'un boudin ou similaire en matériau élastique et, sur au moins l'un de ses côtés latéraux, d'une gouttière de récupération des boules, sur ledit plateau étant délimitée une aire de jeu quadrangulaire s'étendant dans la demi-partie du plateau munie de ladite gouttière, ladite table étant caractérisée en ce que ledit plateau est recouvert d'un matériau élastique absorbeur des chocs et du bruit tout en permettant le roulage des boules et situé à quelques dizaines de centimètres au-dessus du sol, de préférence entre 40 et 50 cm et en ce que la ou chaque gouttière est munie sur son côté extérieur d'une bande d'absorption des chocs et du bruit constituée par un rideau suspendu.

Le jeu se pratique à un ou plusieurs joueurs, à l'aide d'un but ou "cochonnet" et de boules de diamètre sensiblement inférieur à celui des boules de billard mais d'un poids néanmoins suffisant, et qui se lancent à la main comme des boules de pétanques sur le plateau, suivant des règles particulières qui peuvent être, selon une règles du jeu possible parmi d'autres, une combinaison de règles puisées dans le jeu de billard, le jeu de pétanque et la lyonnaise.

La table selon l'invention est remarquable en ce qu'elle permet, du fait de sa faible hauteur au-dessus du sol, de lancer des boules exactement à la manière des boules de pétanque. La constitution des surfaces de réception des boules, à savoir la surface de jeu du plateau et la bande amortisseuse de la ou des gouttières de récupération des boules, permet une excellente absorption à la fois de l'énergie cinétique des boules et du bruit, tout en autorisant, pour ce qui concerne la surface de jeu, un bon roulage pour les boules.

La table permet ainsi véritablement la pratique d'un jeu à la manière de la pétanque, avec les différents "coups" particuliers à ce jeu tels que pointage, tirage, "plombé", "carreau", ce que ne permettent nullement les tables de jeu connues à ce jour mettant en oeuvre des palets ou boules.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description qui va suivre de modes de réalisation de la table selon l'invention, description donnée à titre d'exemple uniquement et en regard des dessins annexés sur lesquels :

- Figure 1 est une vue en perspective d'une table conforme à l'invention ;
- Figure 2 est une vue de dessus de la table de la figure 1 ;
- Figure 3 est une vue en coupe verticale longitudinale de la table ;
- Figure 4 est une vue en coupe verticale longitudinale de l'extrémité, côté gouttière de réception des boules, d'une table selon un autre mode de réalisation ;
- Figure 5 est une vue agrandie du dispositif amortisseur monté dans ladite gouttière, et
- Figure 6 est une vue en coupe verticale suivant la ligne VI - VI de la figure 4, de l'un des bords longitudinaux de la table, au droit de la banquette amortisseuse.

La table représentée sur les figures 1 à 3 comporte une ossature rigide 1 en matériau quelconque, boir, métal, plastique, etc... dont le rôle est de supporter de manière stable et indéformable un plateau horizontal rectangulaire 2.

L'ossature 1 est montée sur quatre pieds 3, également en matériau quelconque, de préférence réglables par exemple à l'aide de vérins 4 et avantageusement montés escamotables dans le cas d'une table pliante.

Le plateau 2 est constitué d'une structure composite comprenant une plaque 5 d'un matériau rigide et indéformable tel que du contreplaqué marine en particulier, d'au moins 20 mm d'épaisseur, cette plaque étant revêtue d'une plaque de liège 6 de quelques millimètres d'épaisseur (4 à 5 par exemple). Le liège est enfin recouvert d'un revêtement 7 de feutre ou analogue, par exemple constitué à l'aide du matériau connu sous la dénomination commerciale TAPISOM, ou du matériau utilisé comme tapis de jeu agréé pour le jeu dénommé miniboule.

La surface de jeu délimitée par le tapis 7 se trouve de préférence entre 40 et 50 cm au-dessus du sol.

Le long de ses deux côtés longitudinaux la table est munie de banquettes 8 faisant saillie au-dessus de la surface de jeu délimitée par le tapis 7 et elles-mêmes munies, côté intérieur, d'un boudin 9 ou bande en matériau élastique, analogue par exemple à ceux équipant les billards traditionnels.

Les banquettes 8, sont par exemple rapportées sur le flancs du plateau 2.

Au droit et à une certaine distance des deux côtés latéraux du plateau 2 sont fixées, au extrémités des banquettes 8, deux traverses 10 parallèles auxdits côtés latéraux. Les traverses 10 délimitent en bout de chaque extrémité du plateau, sur toute sa largeur, une ouverture rectangulaire 11 de largeur constante formant gouttière de récupération des boules.

La largeur de ladite ouverture 11 peut varier et être

soit légèrement inférieure au diamètre des boules, soit légèrement supérieure, auquel cas le fond de ladite gouttière est munie d'une plaque 12 de retenue des boules.

La face des traverses 10 tournée vers le plateau est munie de préférence d'une bande 13 amortisseuse en matériau élastique, située à hauteur des boules roulant sur le tapis 7.

Le tapis 7 est divisé en deux zones de jeu symétriques par une ligne médiane 14 transversale au plateau.

Dans chaque zone est délimitée par une ligne 15 une aire dite de lancer de but, de forme rectangulaire dans le mode de réalisation représenté.

Pour un plateau 2 de dimensions 2,30 m × 1,20 m par exemple, la ligne 15 se trouve à une quinzaine de centimètres des deux bandes élastiques latérales 9 et à une dizaine de centimètres de la gouttière 11.

La table comporte, en outre, une barre, dite de départ de jeu 16, disposée parallèlement au bord latéral de la table, à chaque extrémité de celle-ci. La barre 16 se trouve de préférence légèrement en-dessous du plan du tapis 7 et à une vingtaine de centimètres de la traverse 10.

La barre 16 est montée escamotable sous ou dans les deux extrémités de la table, à l'aide de profilés horizontaux 17 susceptibles de coulisser sous la traverse 10 et les banquettes latérales 8.

Entre les profilés 17 et la barre 16 est avantageusement tendu un filet 18 susceptible de se placer en position verticale (gauche de la figure 3) contre la traverse 10 et dans le prolongement supérieur de celle-ci. A cet effet, les profilés 17 sont constitués en deux parties pouvant être mises, soit dans le prolongement l'une de l'autre (position barre de départ de jeu), soit à angle droit (position filet de protection).

Dans le mode de réalisation représenté à double aire de jeu, on n'utilise bien entendu que l'une des deux aires 15 alternativement, la barre 16 étant en position protection du côté de l'aire utilisée et dans l'autre position, du côté opposé.

On peut bien entendu ne prévoir qu'une seule aire de jeu sur le tapis 7 auquel cas il n'est prévu qu'une seule gouttière 11 et l'ensemble 16-17 n'est pas obligé d'avoir la double fonction départ de jeu-filet de protection. Ceci permet de placer la table avec son unique gouttière 11 contre une paroi et donc d'accueillir la table dans une pièce de dimensions réduites.

On peut aussi concevoir une table en deux parties comme indiqué plus haut avec deux demi-plateaux repliables et/ou séparables, auquel cas le tapis 7 est de préférence amovible et roulé lorsque la table est pliée. En position d'utilisation de la table, un tel tapis serait par exemple maintenu sur le plateau par des tendeurs d'accrochage.

Le but des gouttières 11 est d'arrêter les boules lancées ou pointées trop fortement.

Suivant une règle de jeu possible, la partie n'est valable que si le but est lancé à l'intérieur de l'aire 15 les boules lancées pouvant se trouver à l'rrêt à l'intérieur ou à l'extérieur de ladite aire 15, quelle que soit sa trajectoire (directe ou indirecte par ricochement sur l'une des bandes latérales 9), mais obligatoirement au delà de la ligne 14.

Par contre, les boules récupérées par la gouttière 11 sont considérées comme hors jeu.

Les règles réglssant les modalités des parties peuvent bien entendu varier dans de larges mesures.

Les figures 4 à 6 illustrent un mode de réalisation préféré de la table selon l'invention.

Le tableau 2′ est formé d'une structure composite avantageusement constituée (figure 6) d'une plaque inférieure 20 d'une épaisseur de l'ordre d'une trentaine de millimètres, réalisée à partir de lin aggloméré à haute température à l'aide d'une résine appropriée.

Un tel matériau est connu et fabriqué notamment par la société SOBA.

La plaque 20 est revêtue sur sa face supérieure d'une plaque de liège 21 à haute densité, d'une épaisseur de 4 mm environ, elle-même recouverte d'un tapis aiguilleté 22 à base de feutre, d'une épaisseur de l'ordre de 5 mm.

La table représentée sur les figures 4 à 6 ne comporte qu'une aire de jeu, rectangulaire, bordée, à l'extrémité de la table, d'une gouttière 23 courant tout le long du côté latéral de la table.

Le fond de la gouttière 23 est en deça du plan de la surface de jeu, une marche 24 marquant la limite de cette surface. La structure du fond de la gouttière 23 est analogue ou non àcelle du plateau 2′ au droit de la surface de jeu, mais ce fond, en tout cas, est revêtu d'un matériau absorbant les chocs et les bruits.

A ses deux extrémités la gouttière 23 est limitée par les deux banquettes 25 courant sur toute la longueur des côtés longitudinaux de la table.

A l'extrémité de la table, la gouttière 23 est délimitée par une plaque verticale 26 fixée au plateau 2′ et munie d'un retour horizontal 27 auquel est fixé le moyen d'absorption de l'énergie cinétique des boules venant mourir dans la gouttière de récupération 23.

Ce moyen est constitué d'un rideau suspendu 28 formé par un tapis aiguilleté à base de feutre, d'une épaisseur de l'ordre de 5 mm. Ce tapis 28 a une forme rectangulaire, s'étend sur toute la longueur de la gouttière 23 et est fixé, le long de son bord supérieur, le long du bord extrême du retour 27. A cet effet, ledit bord 29 du tapis 28 est emprisonné dans la tranche de la plaque de retour 27, à l'aide d'un tasseau 30 fixé dans cette dernière, et le tapis est rabattu contre la face interne de ladite plaque de retour 27 de manière à être suspendu, à l'aide d'une tige de fixation 31 solidaire de la plaque 27, à une distance a de la marche 24 de l'ordre de 25 cm et à une distance b de la plaque 26 de l'ordre de 7 cm.

La hauteur du rideau 28 correspond très sensiblement à la distance c entre le fond de la gouttière 23 et la plaque de retour 27 et est de l'ordre de 25 cm, l'extrémité inférieure du rideau 28 se trouvant à proximité immédiate dudit fond de gouttière.

En outre, l'extrémité inférieure du rideau 28 est, de préférence, lestée à l'aide d'une baguette 32, en bois ou autre matériau, d'un poids approprié, de l'ordre de quelques centaines de grammes, autour de laquelle est replié le bord inférieur dudit rideau.

La structure en sandwich 20, 21, 22 décrite ci-dessus s'est révélée remarquablement efficace dans ses qualités à la fois de roulage, d'absorption des chocs, du bruit et de l'énergie cinétique des boules (propriété anti-rebond) ainsi que de résistance au poinçonnage.

Quant au rideau 28, il s'est révélé idéal pour absorber les chocs, les bruits et l'énergie cinétique des boules terminant leur course dans la gouttière 23, quelles que soient leur vitesse, leur direction. Ces résultats remarquables proviennent de la nature du rideau 28 (tapis lesté), de son montage librement suspendu et de sa disposition particulière à l'intérieur de la gouttière (distances a, b et c).

Il est à noter que la partie horizontale du tapis 28 plaquée contre le retour 27 est chargée d'amortir les éventuels rebonds d'une boule résultants par exemple d'un choc sur une autre boule à proximité immédiate de la marche 24. Il en est de même pour la partie 28a du tapis recouvrant l'arête inférieure (arrondie) du tasseau 30.

Les flancs de la table, au droit de la gouttière 23, peuvent être avantageusement munis de joues protectrices 33 surmontant la banquette 25, ainsi que de sortes de ridelles protectrices amovibles 34, complémentaires, posées à cheval sur la banquette à l'aide de pattes 35 en forme de fourchettes. Ces éléments 33 et 34 évitent toute sortie accidentelle (dont la probabilité est en pratique très faible) d'une boule hors de la table.

Par ailleurs, les joues 33, qui sont fixes, concourent avec les plaques 26 et 27 à donner à la table une allure de chevet de lit, ladite table pouvant en effet avantageusement, en prériode de non-utilisation, servir de lit en recevant les accessoires nécessaires, en particulier un traversin logé dans la gouttière 23.

Enfin, sur la figure 6 on a illustré un autre perfectionnement relatif au moyen amortisseur dont sont munies intérieurement les banquettes 25, ce moyen étant constitué par une bande élastique 36 en caoutchouc approprié, de section générale rectangulaire, munie, sur sa face interne et en partie haute, d'une petite nervure en saillie 37 et reposant sur la face supérieure du plateau 2'.

Un tel agencement garantit un excellent renvoi de la boule 38 avec le minimum de freinage (la nervure 37 se trouvant au voisinage du plan des centres des boules roulant sur le plateau 2') et évite que le but 39 prenne une position hors d'atteinte des boules, ce qui serait le cas si la bande 36 ne s'étendait pas jusqu'au plateau 2'.

Bien entendu, l'invention n'est évidemment pas limitée aux modes de réalisation représentés et décrits ci-dessus mais en couvre au contraire toutes les variantes.

C'est ainsi que les distances a, b et c indiquées plus haut peuvent varier dans une certaine plage de l'ordre de 20 à 30 cm pour les distances a et c et de l'ordre de 5 à 10 cm pour la distance b, en fonction notamment des poids et dimensions des bouls 38, et des dimensions de la table.

Les structures, formes et dimensions du plateau, de son tapis de jeu, et des moyens (28, 36) d'amortissement des chocs et bruits peuvent également varier sans sortir pour autant du cadre de l'invention.

Revendications

1. Table spéciale pour la pratique d'un jeu de boules combinant certains aspects du billard et de la pétanque notamment, comprenant un plateau horizontal rectangulaire (2, 2'), monté sur pieds (3) et bordé, le long de ses deux côtés longitudinaux, de bandes latérales ou banquettes (8, 25), faisant saillie au dessus du plateau et munies d'un boudin ou similaire (9, 36) en matériau élastique et, sur au moins l'un de ses côtés latéraux, d'une gouttière (11, 23) de récupération des boules (38), sur ledit plateau étant délimitée une aire de jeu quadrangulaire s'étendant dans la demi-partie du plateau munie de ladite gouttière (11, 23), ladite table étant caractérisée en ce que ledit plateau est recouvert d'un matériau élastique (5, 7 ; 21, 22) absorbeur des chocs et du bruit tout en permettant le roulage des boules et situé à quelques dizaines de centimètres au-dessus du sol, de préférence entre 40 et 50 cm et en ce que la ou chaque gouttière (11, 23) est munie sur son côté extérieur d'une bande d'absorption des chocs et du bruit constituée par un rideau suspendu (28).

2. Table suivant la revendication 1, cararactérisée en ce que le matériau revêtant ledit plateau est constitué d'une plaque de liège (6) ou similaire, recouverte d'un revêtement ou tapis (7) de feutre ou analogue.

3. Table suivant la revendication 1, caractérisée en ce que ledit plateau (2') est formé d'une structure composite constituée d'une plaque inférieure (20) d'une épaisseur de l'ordre d'une trentaine de millimètres, réalisée à partir de lin aggloméré à haute température à l'aide d'une résine appropriée, revêtue d'une plaque de liège (21) à haute densité, d'une épaisseur de l'ordre de 4 mm et elle-même recouverte d'un tapis aiguilleté (22), à base de feutre ou analogue, d'une épaisseur de l'ordre de 5 mm.

4. Table suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que ledit rideau suspendu (28) est formé d'un tapis de forme rectangulaire dont le bord inférieur est muni d'un lest (32) et se trouve à proximité immédiate du fond de la gouttière (23).

5. Table suivant la revendication 4, caractérisée en ce que ledit rideau (28) est prolongé, à son extrémité supérieure, en direction de la surface de jeu, par une partie sensiblement horizontale dont l'extrémité (28a) épouse le rebord arrondi d'une plaque horizontale (27) surplombant au moins partiellement la gouttière (23).

6. Table suivant la revendication 4 ou 5, caractérisée en ce que le rideau (28) est formé d'un tapis aiguilleté, à base de feutre ou analogue, d'une épaisseur de l'ordre de 5 mm.

7. Table suivant l'une des revendications 4 à 6, caractérisée en ce que la hauteur (c) du rideau (28), sa distance (a) vis à vis de la limite (24) de la surface de jeu et sa distance (b) vis à vis de la paroi arrière (26) délimitant la gouttière (23), sont respectivement comprises dans des plages de l'ordre de 20 à 30 cm, de 20 à 30 cm et de 5 à 10 cm.

8. Table suivant l'une des revendications 1 à 7, caractérisée en ce qu'à l'une ou chacune des extrémités est disposée une barre (16), dite de départ de jeu, parallèle aux côtés latéraux de la table, à une distance prédéterminée de ceux-ci et légèrement en dessous du plan du tapis de jeu (7), ladite barre (16) étant montée escamotable sous ou dans l'une ou chacune des extrémités de la table.

9. Table suivant la revendication 8, caractérisée en ce que ladite barre (16) porte un filet de protection (18) et est relevable à la verticale dans le prolongement supérieur de la traverse (10) délimitant la gouttière (11).

10. Table suivant l'une des revendications 1 à 9, caractérisée en ce que la gouttière (23) est flanquée à ses extrémités de joues de protection (33).

11. Table suivant la revendication 10, caractérisée en ce que lesdites joues (33) sont prolongées par des ridelles de protection amovibles (34) posées sur les banquettes longitudinales (25).

12. Table suivant l'une des revendications 1 à 11, caractérisée en ce que les banquettes longitudinales (25) sont munies sur leur face intérieure d'une bande élastique de renvoi (36) de section rectangulaire, s'étendant jusqu'au plan de la surface de jeu et munie, sur sa face intérieure, d'une nervure en saillie (37) au voisinage du plan des centres des boules (38).

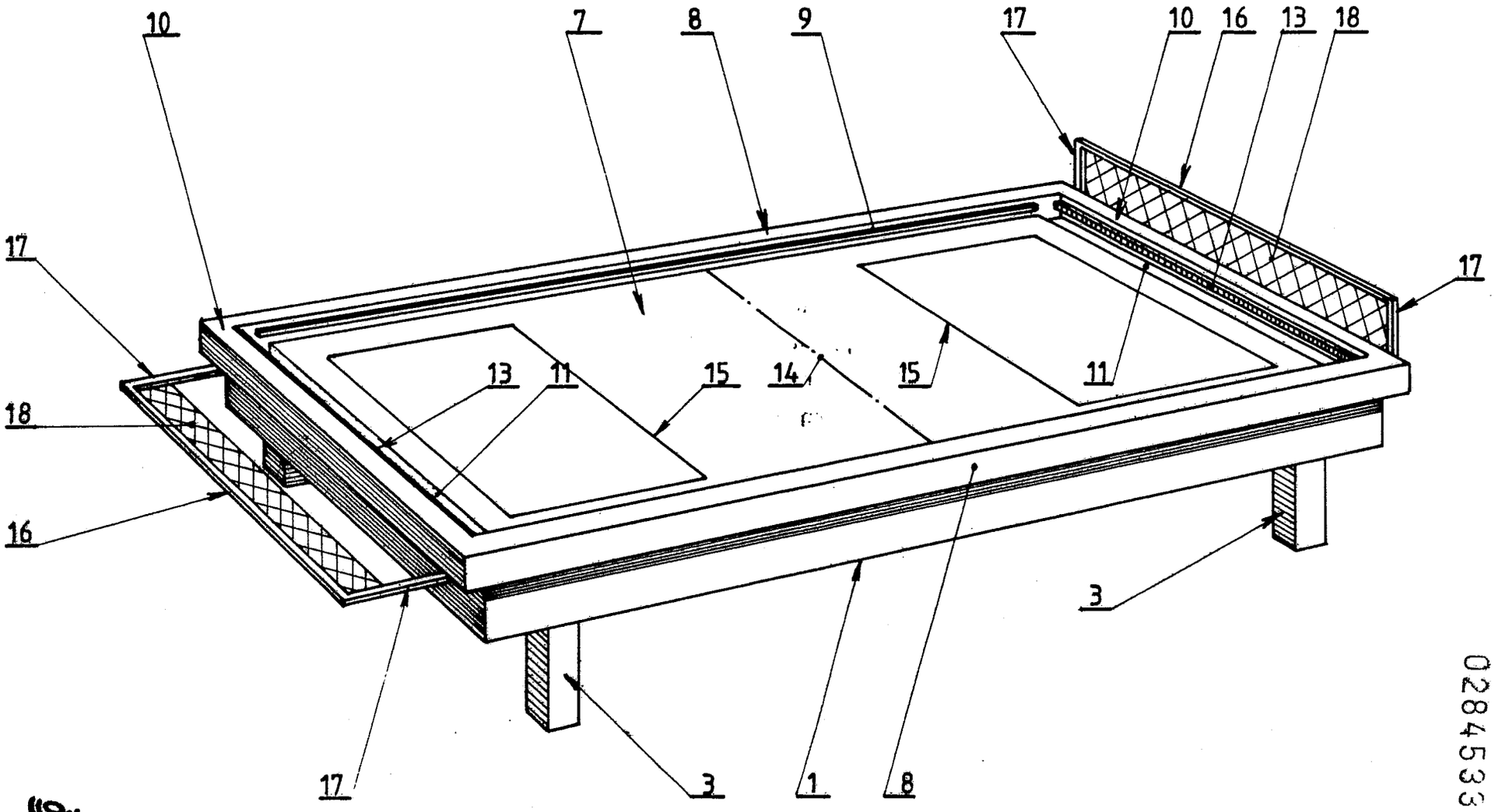

FIG.-1-

0284533

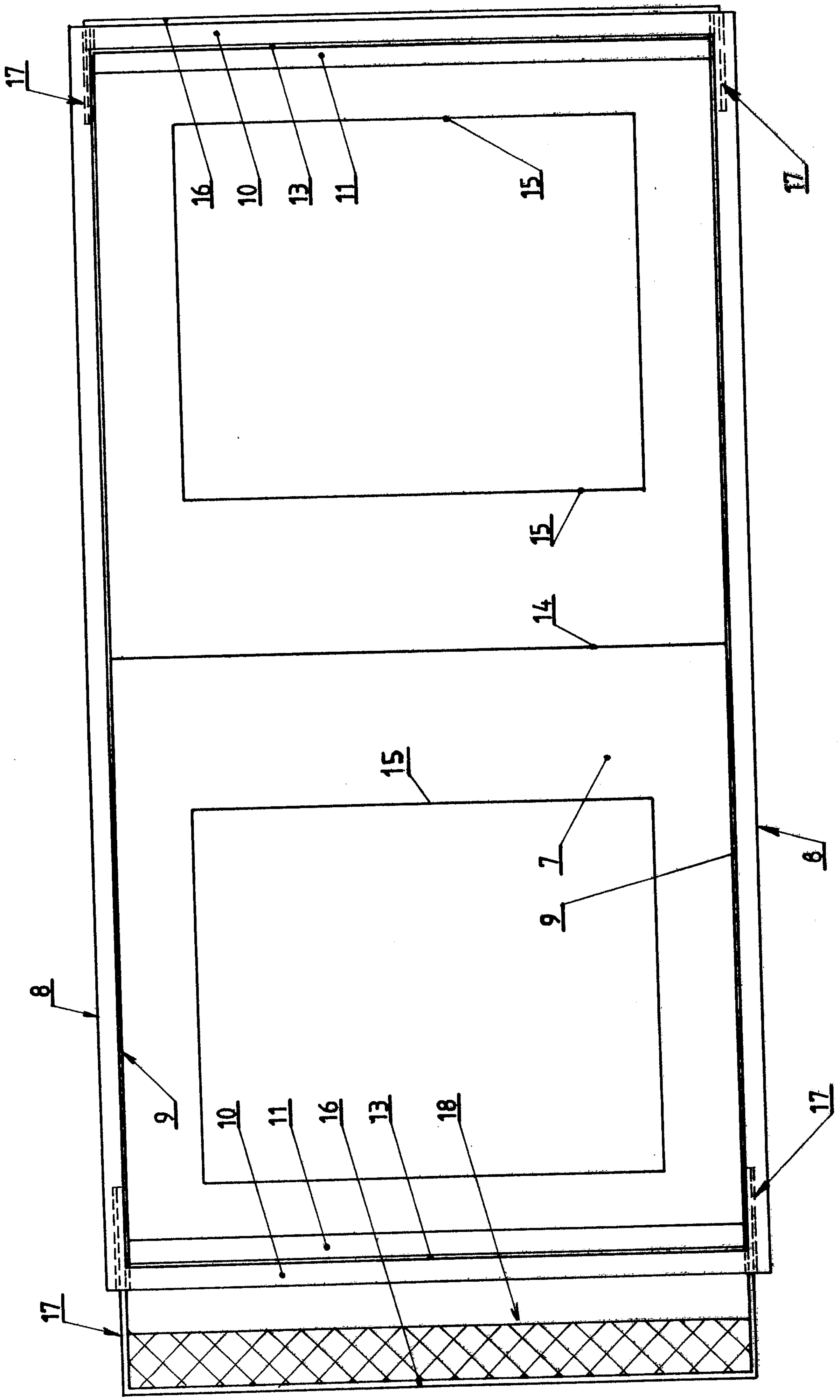

FIG. 2

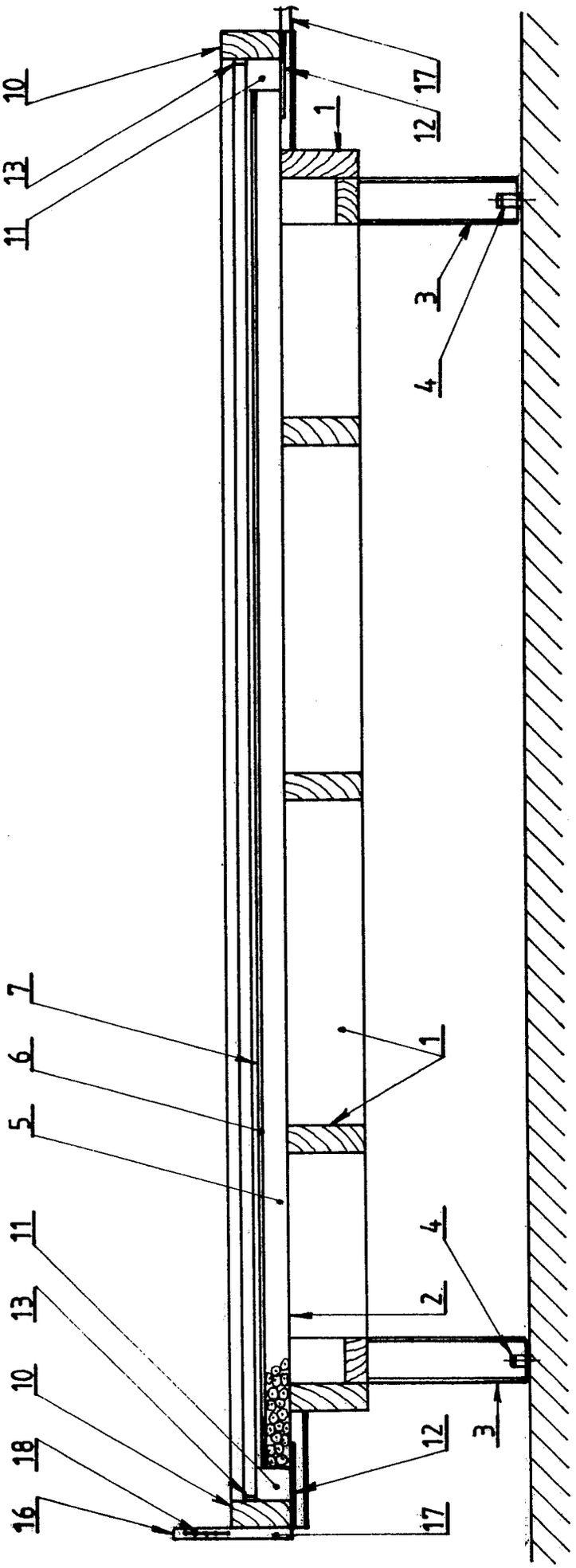

FIG_3_

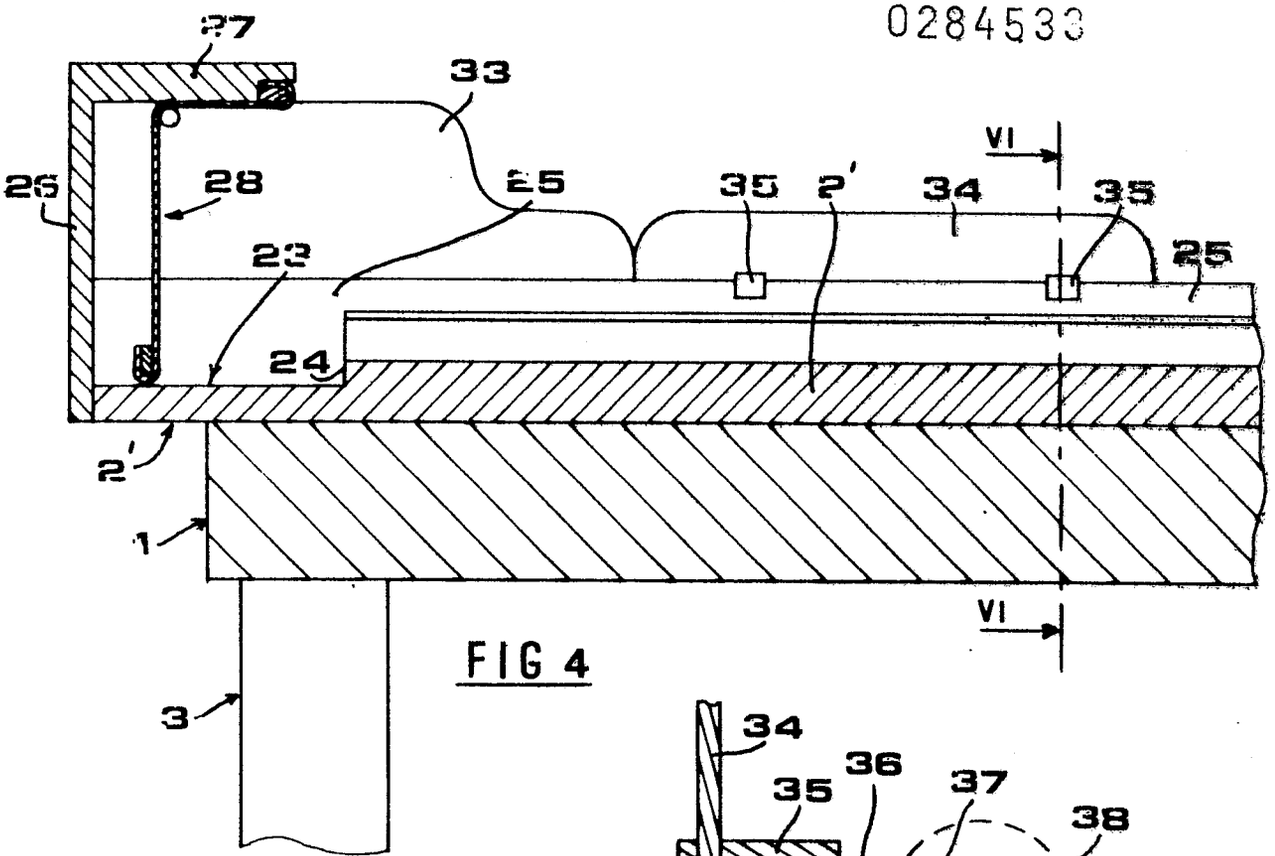

FIG 4

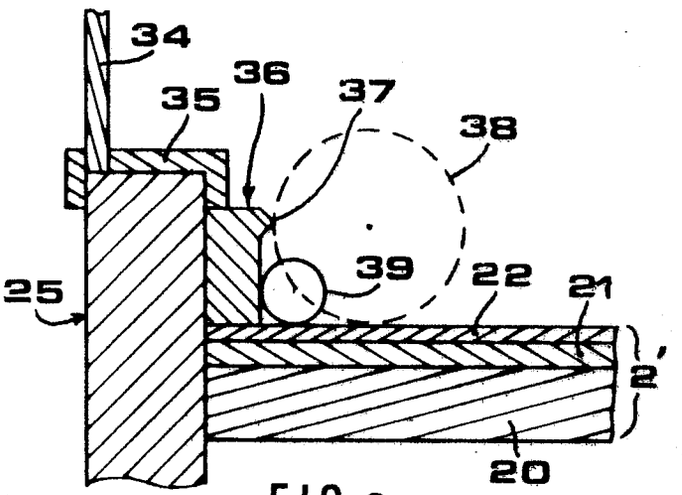

FIG 6

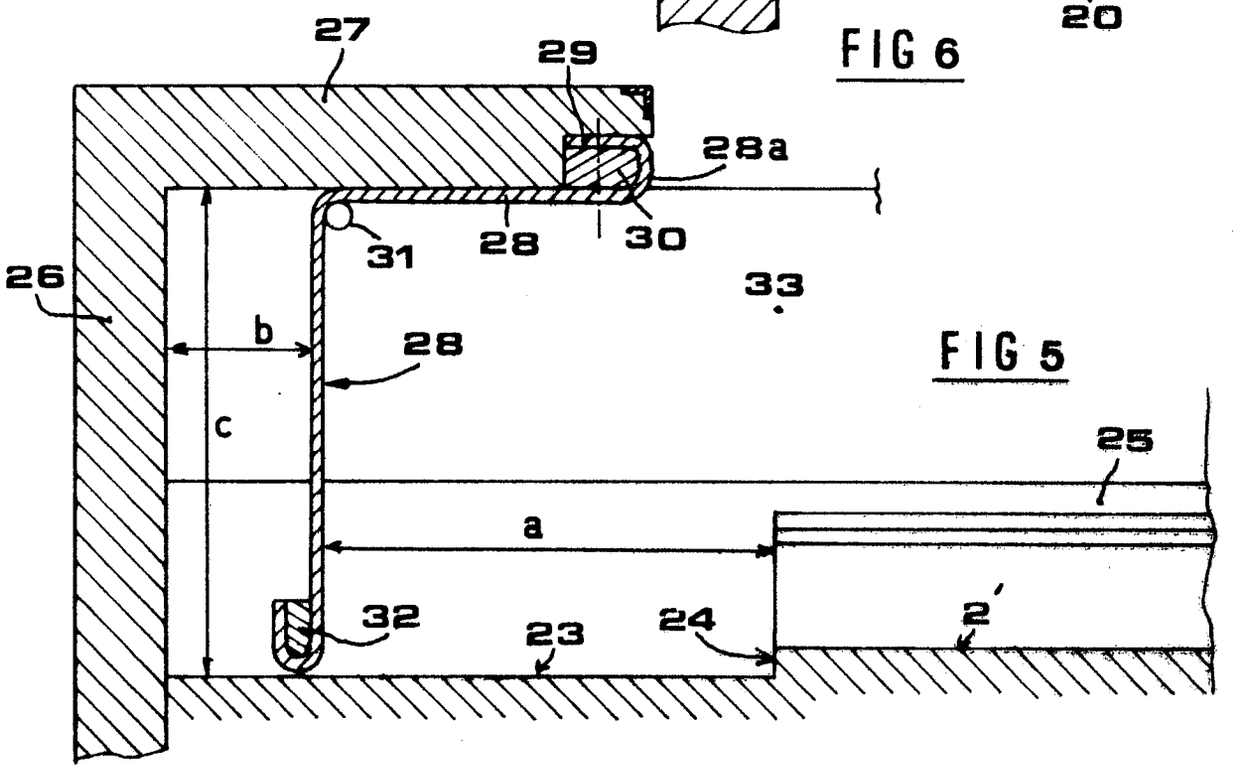

FIG 5

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 45 0009

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	DE-C- 958 093 (BARNES) * Page 1, lignes 1-7; page 2, lignes 17-40,49-66; figures 1-4 *	1	A 63 D 3/00 A 63 D 15/00
A	FR-A-2 552 339 (CHAMBOVET) * En entier *	1	
A	GB-A- 262 951 (MARSHALL) * Page 2, lignes 17-38; figures *	1,2	
A	US-A-2 798 723 (CUSANO) * Colonne 1, lignes 51-60,67-71; figures 1,2 *	1,2,3	
A	FR-A-1 042 177 (SANTI) * En entier *	1,2	
A	US-A-2 526 334 (CUSANO) * Colonne 1, lignes 1-5,18-21,40-55; colonne 2, lignes 1-14; figures 1,2 *	1,2	
A	US-A-2 278 808 (TWEED) * Page 1, colonne de droite, lignes 29-30; figures 1,2,5 *	1,9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4) A 63 D A 63 F
A	US-A-2 247 769 (CONSTANT) * Page 1, colonne de droite, lignes 39-55; page 2, colonne de gauche, lignes 1-7,58-69; figures 1,2,5,6,8 *	1,4,10	
A	DE-C- 26 488 (FLAMENT) * En entier *	8,9	
A	US-A-1 612 200 (MATTESON) * En entier *	12	

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE	28-06-1988	BAERT F.G.

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)